#### RESTAURANT SCOLAIRE

<u>Directeur</u>: Philippe HERLET – <u>Tél.</u>: 02.98.56.42.82

**Cuisine**: 02.98.56.28.92

# TARIFS DES REPAS

# Enfants domiciliés dans la commune :

Tranches de ressources	Repas	Repas majoré
0-1575 €	2,68 €	3,18 €
1576-2100 €	2,84 €	3,34 €
2101-2625 €	2,97 €	3,47 €
2626-3150 €	3,13 €	3,63 €
3151-4200 €	3,28 €	3,78 €
4201-5250 €	3,51 €	4,01 €
> 5250 €	3,76 €	4,26 €

#### Enfants domiciliés hors commune :

	Repas	Repas majoré
Tarif unique	3,76 €	4,26 €

# ACCUEIL DES EXTERNES DE MATERNELLE LEONARD DE VINCI SUR LE TEMPS MERIDIEN

Tarif pour les familles des élèves externes de l'école maternelle Léonard de Vinci qui le souhaitent et qui sont pris en charge par du personnel communal avant l'ouverture de l'école (13h45).

Ils sont déposés par leurs parents à l'école à 13h15 afin de pouvoir être couchés plus tôt.

	Forfait semaine
Tarif unique	7,72 €

## STRUCTURES D'ACCUEIL



Les factures sont adressées aux familles à la fin de chaque période d'environ 7 semaines.

#### 5 modes de paiement sont possibles :

par prélèvement automatique : les demandes doivent être effectuées auprès du secrétariat de la maison de l'enfance.

☼ par chèque bancaire ou postal (à l'ordre du trésor public) à la caisse du comptable chargé du recouvrement <u>au trésor</u> public de Fouesnant.

by paiement en ligne : se rendre sur le site :

https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web
Se munir de l'identifiant de la commune (6 chiffres) et des références indiquées sur votre facture (exemple : 2017-SE-05-001), situés en-dessous du détail des consommations facturées.

\$ par mandat ou virement sur le compte de la Banque de France.

♥ par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement au trésor public de Fouesnant.

Pour les règlements en espèces et en chèques, veuillez joindre le talon figurant sur la facture.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la maison de l'enfance :

<u>Tél.</u>: 02.98.56.25.41

Courriel: inscriptions@saint-evarzec.bzh



# COMMUNE DE SAINT-EVARZEC

# Tarifs des structures d'accueil

Année 2017

Site de la commune : www.saint-evarzec.bzh

Partenaires :





#### **ACCUEIL DE LOISIRS**

# MAISON DE L'ENFANCE (3/11 ANS)

Cohésion Sociale : 029ORG0484 Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

<u>Partenaires</u>: Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), inspection académique, CAF, PMI, JPA, MSA

**Directeur**: Bernard LEBEAU

<u>Tél.</u>: 02.98.56.25.41

Pour toute première inscription, vous devez remplir une fiche de renseignements (à retirer à la maison de l'enfance) et prendre connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs.

Vous pouvez également consulter le projet éducatif sur le site de la commune.

Le programme est établi sur dépliant sur lequel un coupon-réponse est à compléter et à rendre.

Vous pouvez également recevoir le programme par courriel (se renseigner auprès du secrétariat).

#### Inscription le mercredi (période scolaire) :

#### Inscription lors des vacances scolaires :

♦ à la journée (de 7h30 à 18h30)

Si un enfant souhaite déjeuner au restaurant scolaire en plus de la

½ journée, le prix d'un repas sera alors facturé.

#### Animateurs:

# Les Petits Génies (3/6 ans) :

Delphine CYPRES et Kim Anh LE MAY

#### Les Débrouillards (6/8 ans) :

Anne LE PAGE et Nadège ANDRO

Terrain Vaque (9/11 ans):

Romain GOMES

#### ACCUEIL DE LOISIRS

## **TARIFS**

#### Enfants domiciliés dans la commune :

Tranches de ressources	Journée	½ journée
0-1575 €	5,66 €	2,83 €
1576-2100 €	7,95 €	3,97 €
2101-2625 €	9,63 €	4,81 €
2626-3150 €	11,34 €	5,66 €
3151-4200 €	11,90 €	5,96 €
4201-5250 €	13,04 €	6,52 €
> 5250 €	15,30 €	7,64 €

#### Enfants domiciliés hors commune :

	Journée	½ journée
Tarif unique	18,91 €	9,46 €

# ESPACE JEUNES (12/17 ANS): CARRE D'AS

Cohésion Sociale: 029ORG0484

L'espace jeunes est situé à creac'h veil (près du stade de football).

**Tél.**: 02.98.56.72.86 / **Permanence bureau**: 02.98.56.28.62

**Courriel**: espace.jeunes@saint-evarzec.bzh

#### Permanence bureau (situé à la maison communale) :

\$ lundi : 13h45-18h / mercredi : 9h-12h (hors vacances scolaires)

#### Horaires d'ouverture durant la période scolaire :

♦ le vendredi de 18h00 à 22h00 selon le programme

# Horaires d'ouverture durant les vacances scolaires :

Une soirée hebdomadaire est prévue suivant le programme

Responsable: Laëtitia RUNAVOT / Animateur: David BUREL

Droit d'inscription permettant d'accéder aux activités : 16 € Cette adhésion est valable de janvier à décembre.

Participation financière de 50 % des activités, sauf pour les sorties hors département et/ou comprenant une nuitée (100 %).

# **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Cohésion Sociale : 029ORG0484

Partenaires : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

(DDCS), CAF, PMI, MSA

**Directeur**: Bernard LEBEAU

**Tél.**: 02.98.56.25.41

Pour toute première inscription, vous devez remplir une fiche de renseignements (à retirer à la maison de l'enfance) et prendre connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs.

Les enfants sont accueillis à la maison de l'enfance par une équipe d'animateurs diplômés ou en cours de formation BAFA.

#### Horaires:

Le soir, les enfants prennent le goûter à la maison communale (salles 2 et 3) et rejoignent ensuite la maison de l'enfance.

## **TARIFS**

#### Enfants domiciliés dans la commune :

Tranches de ressources	Matin	Soir
0-1575 €	0,95 €	1,29 €
1576-2100 €	1,04 €	1,36 €
2101-2625 €	1,09 €	1,44 €
2626-3150 €	1,14 €	1,51 €
3151-4200 €	1,20 €	1,58 €
4201-5250 €	1,25 €	1,67 €
> 5250 €	1,31 €	1,76 €

# Enfants domiciliés hors commune :

	Matin	Soir
Tarif unique	1,31 €	1,76 €